



Assemblée Générale

Exercice 2024

Assemblée générale du 1 mars 2025

**FEDERATION DES BOUCHES-DU-RHONE POUR LA PECHE
ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE**

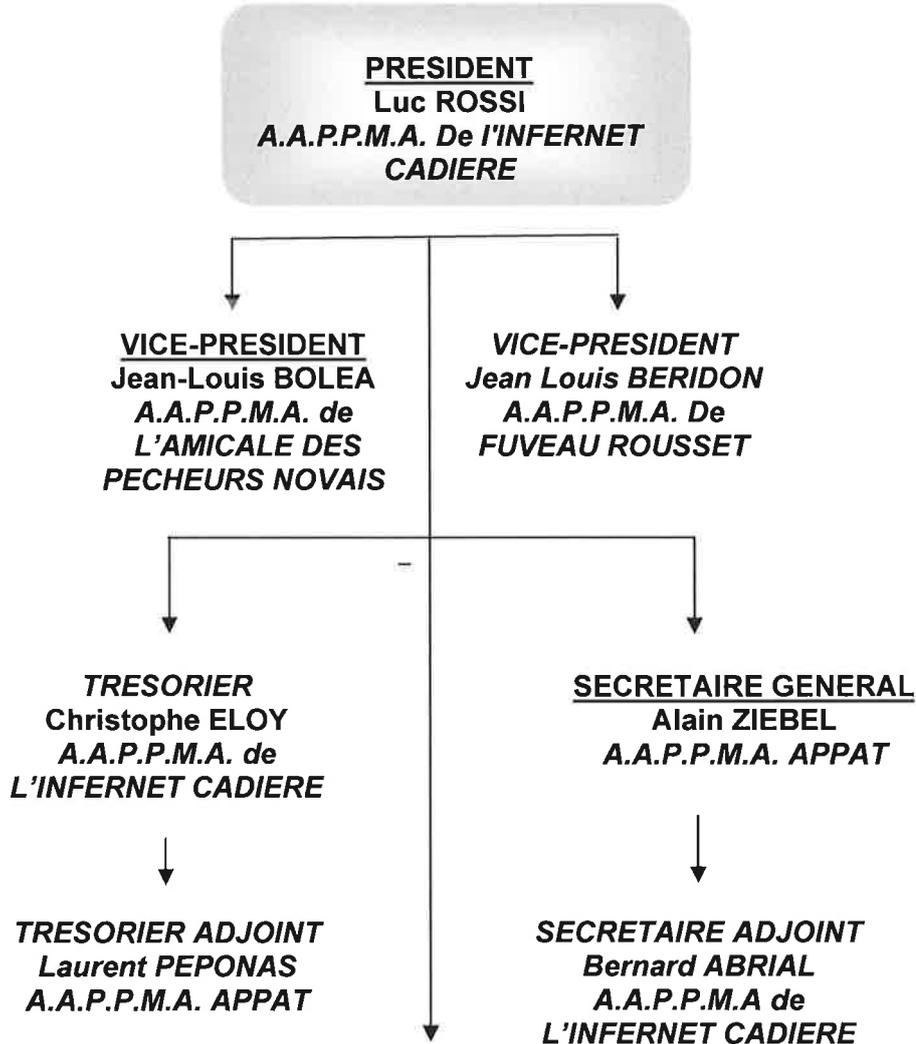
**8 Parc d'activités de Bompertuis
Avenue d'Arménie
13120 GARDANNE**

La feuille d'émargement est annexée au présent compte rendu de réunion, ainsi que les procurations.

La séance débute à 15h15.

BILAN MORAL 2024

Organigramme 2022-2026



ADMINISTRATEURS

Jérôme BOLEA, A.A.P.P.M.A. de l'AMICALE DES PECHEURS NOVAIS
Hervé BEUZIT, de l'AAPPMA de JOUQUES
Marc DUCROS, AAPPMA de la BASSE VALLEE DE L'ARC
Bruno MATHIEU, A.A.P.P.M.A. de l'AMICALE DE LA FARIO
Philippe PEYRIC, AAPPMA d'ARLES SAINT MARTIN DE CRAU
Didier RAGOT, AAPPMA de LA GAULE AMICALE
William RAGOT, AAPPMA du PAYS D'AIX ET DE VAL DURANCE
Frédéric VINCENTI, AAPPMA du PAYS D'AIX ET DE VAL DURANCE
Gladys BESSON (membre cooptée)
Pierre GORRIS (membre coopté), AAPPMA DE JOUQUES

POUVOIRS AU PRESIDENT

- 1/ Le pouvoir d'engager l'association dans toutes les démarches nécessaires dans l'intérêt de la fédération.
- 2/ Le pouvoir permanent de signer tout acte ou document engageant la Fédération des Bouches du Rhône de pêche et de protection du Milieu aquatique.

Le conseil d'administration s'est réuni 4 fois : les 24 février, 29 juin, 28 septembre et 21 décembre 2024.

Les membres du bureau se sont réunis 4 fois : les 14 février, 18 juin, 17 septembre et 20 décembre 2024.

La commission jeunes s'est réunie : les 11 avril et 26 novembre 2024

PARTICIPATIONS AUX REUNIONS

La Fédération a siégé et participé à de nombreuses réunions telles que :

PECHE

- La FEDERATION NATIONALE DE LA PECHE EN FRANCE
- L'UNION DES FEDERATIONS DU BASSIN RHONE MEDITERRANEE CORSE
- L'ASSOCIATION REGIONALE DES FEDERATIONS PROVENCE ALPES COTE D'AZUR
- L'ASSOCIATION DES MIGRATEURS RHONE MEDITERANEE

FINANCEURS

- L'AGENCE DE L'EAU
- LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE
- LE CONSEIL REGIONAL SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

LES ADMINISTRATIONS

- EN PREFECTURE
- AU CODERST
- A LA COMMISSION DES CARRIERES

GESTIONNAIRES DES COURS D'EAU

- SYNDICATS DE RIVIERE (CADIERE – HUVEAUNE - ARC - TOULOUBRE-ANGUILLON)
- CONTRATS DE CANAL (COMTAT A LA MER – CRAU SUD ALPILLES)

NATURA 2000

- CAMARGUE
- GRAND RHONE
- CRAU HUMIDE
- DURANCE
- ETANGS ISTRES ET FOS
- GARRIGUE DE LANCON ET CHAINES ALENTOURS
- MARAIS DE LA VALLEE DES BAUX ET MARAIS D'ARLES
- MARAIS ZONES HUMIDE ETANG DE BERRE
- PLATEAU DE L'ARBOIS
- SAINTE VICTOIRE
- RHONE AVAL
- ALPILLES

Le conseil d'administration de la fédération a enregistré deux démissions :

- Monsieur Hervé BEUZIT pour des raisons personnelles
- Monsieur Frédéric VINCENTI pour raisons de santé

Dans le courant de l'année, des changements de présidents ont eu lieu à :

L'AAPPMA de FUVEAU ROUSSET : Président Benoit TARDIEU en remplacement de Patrick RIAN

L'AAPPMA de la GAULE AMICALE : Président Frédéric ALLEMANY en remplacement Didier RAGOT

L'AAPPMA de la SOCIETE PISCICOLE DE LA MONTAGNETTE : Président Jean LOPEZ en remplacement de Florian TUVIGNON

L'AAPPMA A.B.V.A (Berre) : Madame Marylène RHODE-BERNARD en remplacement de Marc DUCROS

TABLEAU DES REPRESENTATIONS DANS DIFFERENTS ORGANISMES

ORGANISMES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CODERST	A. ZIEBEL	L. ROSSI
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES CARRIERES	A. ZIEBEL	L. ROSSI
GEMAPI TOULOUBRE	L. PEPONAS	S. CONAN ou P. BERNINI
GEMAPI CADIERE	L. ROSSI	S. CONAN ou P. BERNINI
GEMAPI ARC	J.L. BERIDON	S. CONAN ou P. BERNINI
SMAVD et NATURA 2000	L. ROSSI	S. CONAN ou P. BERNINI
CLE ARC	J.L. BERIDON	S. CONAN ou P. BERNINI
GIPREB	L. ROSSI	S. CONAN ou P. BERNINI
CONSEIL GENERAL COMITE LOCAL DE GESTION DES DOMAINES	L. ROSSI	B. ABRIAL
GEMAPI HUVEAUNE	B. MATTHIEU	S. CONAN ou P. BERNINI
PLATEAU DE L'ARBOIS	L. ROSSI	B. ABRIAL + S. CONAN ou P. BERNINI
NATURA 2000	A. ZIEBEL	S. CONAN ou P. BERNINI
MASSIF SAINTE VICTOIRE	H. BEUZIT	S. CONAN ou P. BERNINI
CAMARGUE	A. ZIEBEL	S. CONAN ou P. BERNINI
COGEPOMI	L. ROSSI	
COMITE DE GESTION DU GRAND CORMORAN	L. ROSSI	
MRM	L. ROSSI	B. ABRIAL
COMITE DE BASSIN	L. ROSSI	
ARFSUD	L. ROSSI	J.L. BERIDON + B. ABRIAL
UFBRMC	L. ROSSI	B. ABRIAL
FNPF	L. ROSSI	J.L. BOLEA
CHI	L. ROSSI	J.L. BOLEA
SYNDICAT DE L'ANGUILLON	L. ROSSI	J.L. BOLEA + D. RAGOT
CDOA	L. ROSSI	
AGENCE DE L'EAU	L. ROSSI	
REGION SUD AGORA	L. ROSSI	
ADJUDICATION BAUX PUBLICS	L. ROSSI – A. ZIEBEL – B. ABRIAL – J.L. BERIDON	
MENELIK	J.L. BERIDON	S. CONAN ou P. BERNINI
CLE DURANCE	J.L. BERIDON	

LES AGREMENTS

La Fédération détient les agréments suivants :

- Agrément jeunesse et éducation populaire
- Agrément d'une association de protection du milieu aquatique
- Agrément de l'éducation Nationale, renouvelé cette année
- Agrément d'une association d'une protection de l'environnement
-

LES PARTENAIRES

Le Président remercie tous les partenaires car sans leurs aides financières, matérielles, beaucoup de projets n'auraient pas été réalisés.

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHONE



LE CONSEIL REGIONAL SUD



L'AGENCE DE L'EAU

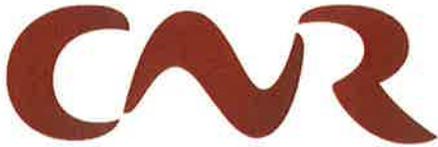


LA FEDERATION NATIONALE DE LA PECHE EN FRANCE



LE CLUB HALIEUTIQUE INTERDEPARTEMENTAL





De nombreuses réunions ont eu lieu tout au long de l'année avec nos partenaires afin de présenter nos projets.

Tous les dossiers de demande de subvention 2025 pour le département et la région ont été envoyés en ligne.

Le **CONSEIL DEPARTEMENTAL 13** attribue une subvention de fonctionnement et finance à hauteur de 50% sur tous les projets d'équipement

Le **CONSEIL REGIONAL SUD PROVENCE ALPES COTE D'AZUR** a, quant à lui, validé une partie des actions en les regroupant sous une seule dotation conformément à la convention de partenariat signée avec la REGION PACA et l'Association Régionale des Fédérations du PACA.

AGENCE DE L'EAU : Le S.D.A.G.E 2022/2026 (schéma directeur aménagement et de la gestion de l'eau), est en cours. Le 12ème programme est en cours de réalisation.

La **FNPF** : subventionne le kit emploi à hauteur de 140 000€ et les actions réalisées par la fédération à hauteur de 70 000€

LE PERSONNEL FEDERAL

La Fédération emploie neuf personnes en contrat à durée indéterminée.

Madame Muriel OULD AMED : Secrétaire comptable

Madame Valérie VIALATTE : Secrétaire administrative

Monsieur Sébastien CONAN : Responsable technique

Monsieur Paolo BERNINI : Chargé de mission :

Messieurs Clément MOUGIN et Benjamin SOPENA : Pisciculteurs, polyvalents de la fédération, agents de développement garderie. Ils gèrent l'écloserie, effectuent les transports de poissons, organisent et participent aux pêches électriques.

Monsieur Adrien ROCHER : Agent de développement « garderie/ animation »

Monsieur Guy PERONA : Ouvrier qualifié

Monsieur Laurent BENON : Agent de développement polyvalent + « garderie ».

FORMATION :

Le personnel a suivi les formations suivantes :

Sauveteur Secouriste du Travail (formation initiale 2 jours) : Ould-Ahmed Muriel, Paolo Bernini.

Sauveteur Secouriste du Travail (formation recyclage 1 jour) : Rocher Adrien, Benon Laurent, Sopena Benjamin, Mougin Clément, Conan Sébastien, Vialatte Valérie.

Préparation au recyclage de l'habilitation « BE manœuvre 1 jour » : Benon Laurent, Mougin Clément.

Préparation au recyclage de l'habilitation « BO chargé de chantier pêche électrique 1 jour » : Conan Sébastien.

Formation spécifique destinée aux personnes concevant ou réalisant des procédures expérimentales et des projets sur modèles aquatiques : Bernini Paolo, Mougin Clément.

ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Ceux-ci seront réalisés début janvier 2025

Stagiaires

La Fédération accueille tout au long de l'année des stagiaires de différentes structures et de différents niveaux d'étude. Cette année la fédération a accueilli 4 stagiaires en respectant le protocole en vigueur.

NOM/PRENOM	NIVEAU	STRUCTURE	DATE
LA GAUTRIERE Vincent	BTS -gestion et protection de la nature	CFPPA Aix Valabre 13120 Gardanne	05/02 au 23/02 01/04 au 19/04
HUSSON Milo	3 ^{ème} Observation en milieu pro	Collège Denis Moustier 13850 Gréasque	19/02 au 23/02
BACIGALUPO Raphaël	1 ^{ère} Bac pro GMNF	Lycée des calanques 13272 Marseille	19/02 au 01/03
KEHEYAN Mathieu	BTSA gestion et protection de la nature	Lycée Aix Valabre 13120 Gardanne	08/04 au 19/04
SCOTO-DI-SUOCCIO Mathéo	Bac pro GMNF	Lycée des calanques 13272 Marseille	12/02 au 23/02
BREISSAND Thibaut	2 nd	Lycée Vauvenargues 13100 Aix en Provence	17/06 au 21/06

LA CONVENTION COLLECTIVE

Le président informe les membres du conseil d'administration que la convention collective du Syndicat national des structures associatives de la pêche de loisir (SNSAPL) fusionne par décret du 8 Août 2024 avec la convention collective ECLAT. (**Convention collective nationale des métiers de la culture, des loisirs et de l'animation agissant pour l'utilité sociale et environnementale, au service des territoires**)

Des négociations sont en cours entre le SNSAPL et ECLAT sur les modalités d'application. La fusion sera effective d'ici un délai de cinq ans

LES PECHEES A L'ELECTRICITE

Canal des Alpines I

Ont été pêchés les espèces de poissons suivantes : Barbeau fluviatile, brochet, carpe, gardon, goujon, hotu, perche, spirin, grémille.

DATES	A.A.P.M.A.	LIEU	QUANTITE KG
04/12	APPAD	ARC	80
05/12	NOVES	Petit Anguillon	140
06/12	SENAS/ORGON	LE GAMET	130
09/12	SAINT CHAMAS	LA TOULOUBRE	250
TOTAL			600

Canal des Alpines II

Ont été pêchés les espèces de poissons suivantes : Ablette, anguille, bouvière, carpe commune, chevesne, gardon, goujon, hotu, perche, spirin, vairon, carassin, tanche, barbeau, blageon, brochet.

DATES	A.A.P.M.A.	LIEU	QUANTITE KG
14/12	AMAP	HUVEAUNE	80
18/12	FUVEAU/ROUSSET	ARC	50
19/12	APPAD	ARC	15
20/12	INF/CAD	LA CADIERE	15
24/12	INF/CAD	LA CADIERE	35
TOTAL			195

Canal de la TREVARESSE

Pêche des alevins de truites de fario provenant de l'écloserie de Meyrargues, 60 000 déposés le 13 mars 2023 destinés en priorité aux rivières de 1^{er} catégories. La récupération de ces alevins a eu lieu après autorisation du gestionnaire de ce canal (canal de Provence) en janvier 2024.

DATES	AAPPMA	LIEU	QUANTITE
09/01	JOUQUES	Le Réal	870
10/01	VITROLLES	La Cadière	760
12/01	NOVES	La Malautière	520
24/01	VITROLLES	La Cadière	180
TOTAL			2330

Canal de CRAPONNE

Ont été pêchés les espèces de poissons suivantes : Barbeau fluviatile, Blageon, brochet, chevesne, goujon, perche, spirin.

DATES	A.A.P.M.A.	LIEU	QUANTITE KG
15/11	APASMC	La Chapelette	20
20/11	APASMC	La Chapelette	50
21/11	FUVEAU/ROUSSET	L'Arc	80
TOTAL			150

Déversement d'alevins Fario souche méditerranéenne

Date : 7 mars

Provenance : pisciculture Cauteret

A.A.P.P.M.A.	LIEU	QUANTITE
NOVES	Malautière	30 000
VITROLLES	La Cadière	30 000
AURIOL	L'Huveaune	50 000
JOUQUES	Le Réal	70 000
FDAAPPMA13	Canal de la Trévaresse	60 000
TOTAL		240 000



Déversement d'alevins de brochet

Date : 20 mars

Provenance : pisciculture Coopépoisson

A.A.P.P.M.A.	LIEU	QUANTITE
VITROLLES	Lac Tuilière	30 000
SENAS/ORGON	Lac du Lavau	25 000
NOVES	Etang des Iscles	25 000
	Lac de Cabanne	10 000
SAINT CHAMAS	Etang de Saint Suspi	40 000
FDAAPPMA13	Lac de San Peyre	60 000
	Lac des Jonquiers	60 000
TOTAL		250 000



LES DEVERSEMENTS PISCICOLES

Déversement poissons blancs

Date : janvier 2024

Provenance : PISCICULTURE COOPEPOISSON

A.A.P.M.A.	LIEU	QUANTITE KG
FDAAPPMA 13	SAN PEYRE	500 kg
TOTAL		500 kg

1°) Subvention du Club Halieutique Interdépartemental

SUBVENTION CLUB HALIEUTIQUE INTERDEPARTEMENTAL 2023 REGLEE EN 2024				
CLUB HALIEUTIQUE INTERDEPARTEMENTAL				
Dotation sur cotation			44625,00	
Dotation complémentaire			22500,00	
Ristourne supplémentaire			9671,00	
Location parcours de pêche			6033,50	
Total subvention CHI			82829,50	
Fond de Garantie-prêt			40000,00	
Total subvention AAPPMA			42829,50	

A AAPPMA	B vignettes à 25€/40€ 2 023	F Dotation globale 9,584787705	F Participation à la location des parcours	G Total subvention CHI
APPAD	475	4552,77	1155,00	5707,77
APASMC	622	5961,74	1297,00	7258,74
AURIOL	69	661,35		661,35
ABV ARC	132	1265,19	250,00	1515,19
CHATEAURENARD	152	1456,89		1456,89
FUVEAU-ROUSSET	161	1543,15	210,00	1753,15
GRANS	128	1226,85		1226,85
MALLEMORT	162	1552,74		1552,74
NOVES	182	1744,43	400,00	2144,43
APPAT	259	2482,46	525,00	3007,46
ST REMY DE PCE	312	2990,45		2990,45
SENAS-ORGON	137	1313,12		1313,12
TARASCON	339	3249,24		3249,24
VITROLLES	414	3968,10	787,50	4755,60
AMAP	295	2827,51	577,50	3405,01
FEDERATION 13			831,50	831,50
TOTAL	3839	36796,00	6033,50	42829,50

2) Subventions allouées aux AAPPMA organisatrices de manches qualificatives

AAPPMA	DATE DU QUALIFICATIF	NOMBRE DE PARTICIPANTS	SUBVENTIONS ACCORDEES
APPAT	02/06/2024	2	$50 + 20 = 70\text{€}$
APPAD	11/05/2024 27/05/2023	9	$50 * 2 + 90 = 190\text{€}$
APASMC	18/05/2024 01/06/2024	29	$50 * 2 + 290 = 390\text{€}$
INFER/CADIERE	25/05/2024 01/06/2024	17	$50 * 2 + 170 = 270\text{€}$

3°) Subventions allouées aux AAPPMA pour la journée nationale de la pêche

AAPPMA	SUBVENTIONS ACCORDEES
AMAP	388
APASMC	400€
INFERNET/CADIERE	400€
APPAT	248€
PELISSANNE	NC
APPAD	226 €

4°) SUBVENTIONS FEDERALE 2023 réglée en 2024

GESTION DES AAPPMA - SUBVENTIONS 2023 EN 2024

AAPPMA	Nombre cotisations	Partie fixe GESTION AAPPMA Base 1ère cat = 3€ 2ième cat = 1€	Partie mobile GESTION AAPPMA 5% des membres actifs						TOTAL Subvention	
			Calcul 100% 7455,04	Critères à respecter						Somme réelle
				1	2	3	4	5		
APPAD	697	697	855,19					855,19	1 552,19	
APASMC	1052	1052	1 290,77					1290,77	2 342,77	
AURIOL	85	85	104,29					104,29	189,29	
CHÂTEAURENARD	227	227	278,52					278,52	505,52	
ENTRESSEN	122	122	149,69					149,69	271,69	
FUVEAU-ROUSSET	226	226	277,29					277,29	503,29	
GRANS	196	196	240,49					240,49	436,49	
JOUQUES	72	216	88,34					88,34	304,34	
MALLEMORT	276	276	338,64					338,64	614,64	
NOVES	256	256	314,10					314,10	570,10	
PELISSANNE	58	174	71,16					71,16	245,16	
SAINT CANNAT	48	144	58,89					58,89	202,89	
APPAT	406	406	498,15					498,15	904,15	
SAINT PAUL	0	0	0,00					0,00	0,00	
SAINT REMY DE PROVENCE	483	483	592,62					592,62	1 075,62	
SENAS ORGON	207	207	253,98					253,98	460,98	
TARASCON	477	477	585,26					585,26	1 062,26	
VITROLLES	595	595	730,04					730,04	1 325,04	
AMAP	375	375	460,11					460,11	835,11	
ABV ARC	218	218	267,48					267,48	485,48	
TOTAL	6076,00	6432,00	7455,04					7455,04	13887,04	

Définition des critères

- 1 - Bonne gestion piscicole
- 2 - Bilans financier et moral transmis dans les délais
- 3 - Bordereau de déversement transmis dans les délais
- 4 - Présence à l'assemblée générale de la Fédération
- 5 - Non divulgation du calendrier des lâchers

20% de pénalité retenue par critère non respecté

Calcul des 5% membres actifs

persmaj 3822*28,30	108162,60
majscpma 784*28,30	22187,20
persmin 1150*13,30	15295,00
décém 320*10,8	3456,00
Total	149100,80
5% du total	7455,04

soit par cotisations

1,226965109 €

1) OPERATIONS TRUITES BAGUEES 2024

La Fédération a organisé comme les années précédentes pour l'ouverture de la truite Fario, 55 truites bagues réparties sur les AAPPMA, 10 bagues seulement retournées à la fédération

Nom/Prénom	AAPPMA	N° DE BAGUE	ORDRE D'ARRIVEE
DEVIN Francis	APPAT	20	1
SUDRE Gérard	INFERNET-CADIERE	35	2
SCAGLIA Lionel	APPAT	19	3
FLAMENCOURT Thierry	APASMC	13	4
BARBE Brian	APASMC	22	5
MORO Enzo	JOUQUES	37	6
CAILLOT Yann	APASMC	11	7
DE ANGRADE GONCALVES José	INFERNET CADIERE	36	8
BRAILLE Théo	SENAS ORGON	51	10
MOUCHE Moïse	AURIOL	5	11

Ouverture de la pêche à la truite
Samedi 9 mars 2024

Opération truites baguées
 Pêchez une truite baguée et
 vous serez récompensé...!!

du 09 mars au 22 septembre

NOMBREUX LOTS

**Journées pêche
 Cartes de pêche**

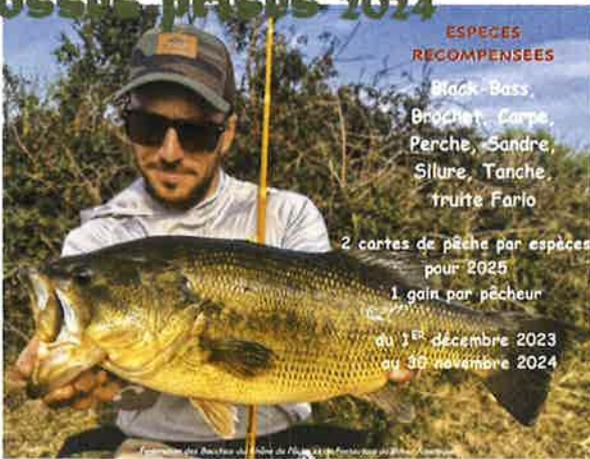
Fédération des Bouches-du-Rhône
 de Pêche et
 de Protection du Milieu Aquatique

8 parc d'activités de Bompertuis
 avenue d'Arménie
 13120 Gardanne

04.42.26.59.15 - fdpeche13@free.fr

2) OPERATION GROSSES PRISES

Grosses prises 2024



ESPECES RECOMPENSEES
Black Bass,
Brochet, Carpe,
Perche, Sandre,
Silure, Tanche,
truite Fario

2 cartes de pêche par espèces
pour 2025
1 gain par pêcheur
du 1^{er} décembre 2023
au 30 novembre 2024

Comité de Pêche de l'Isère - 10 rue de l'Alpe, 38100 Grenoble
1 rue du Collège de l'Impératrice, 38100 Grenoble
Région Auvergne-Rhône-Alpes
04 42 26 59 25 - info@cp1307rea.fr



RESULTATS DE L'OPERATION

NOMS NUMERO D'ADHERENT	POIDS kg / TAILLE cm	LIEU DE PRISE	AAPPMA
BLACK BASS			
Mickaël BROUILLET	2,260 / 54	Canal Arles à Fos	APASMC
BROCHET			
Raphaël DANTE	11,380 / 116	Barrage de Bimont	INF/CAD
Bastien LAURENT	7,030 / 100	Étang des Aulnes	APASMC
CARPE			
Stéphane SCHLIEBACH	28 kg	San Peyre	INF/CAD
Kévin VOLTURNO	23,635 / 100	Tuilière	INF/CAD
PERCHE COMMUNE			
Daniel BEAUCOURT	1,780 / 45	Tuilière	INF/CAD
Jérémy ROUYEYRE	1,050 / 43	Canal de la vallée des Baux	APASMC
SANDRE			
Yan Toun LUONG	8,520 / 97	Rhône	APASMC
Jean-Paul VAIRET	7,150 / 92	Arles	BVA
SILURE			
Dominique LAURENT	140 cm	Étang des Aulnes	APASMC
TANCHE			
Philippe BOGUET	3,800 / 47	Étang des Aulnes	APASMC
Flavien POITEVIN	3,535 / 52	Tuilière	INF/CAD
TRUITE FARIO			
Thierry MARCOS	2,320 / 56	Durance	JOUQUES
Patrick NARDI	1,800 / 57	Roubine Mallemort	SENAS



1) FLOAT TUBE

COMPETITION FLOAT TUBE
2024



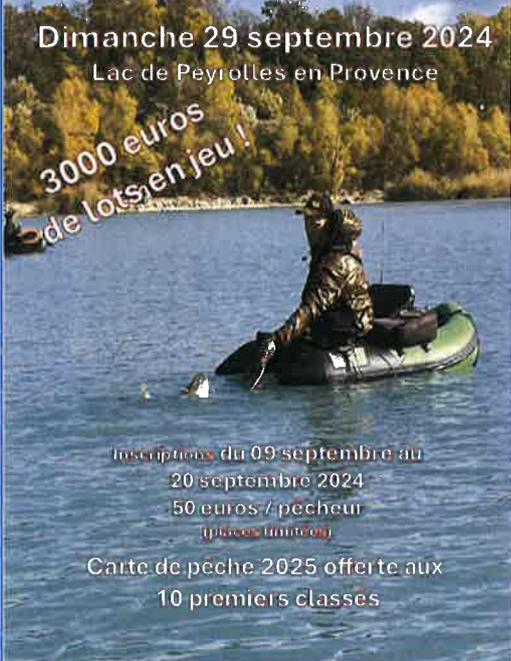
Dimanche 29 septembre 2024
Lac de Peyrolles en Provence

3000 euros
de lots en jeu !

Inscriptions du 09 septembre au
20 septembre 2024
50 euros / pêcheur
(places limitées)

Carte de pêche 2025 offerte aux
10 premiers classés

Règlement et inscriptions : peche13.fr ou 04.42.26.89.13

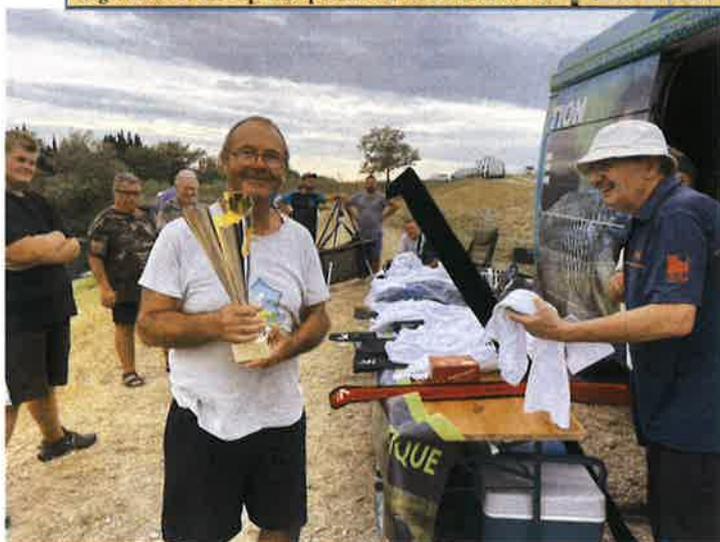
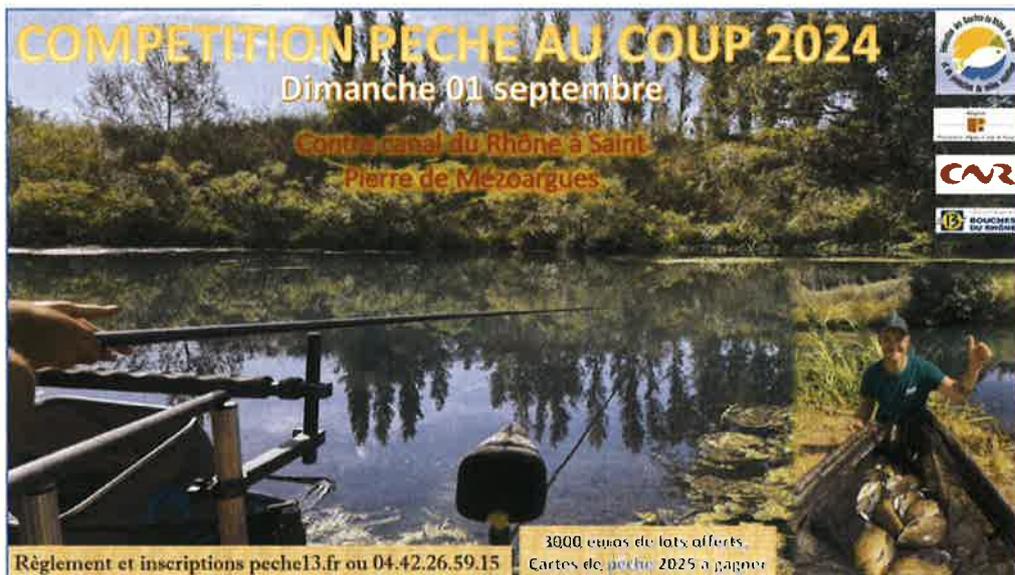


Planet FISHING DURANCE GRANULATS PAYS D'AIX BUCHES DU RHONE



	NOMS/PRENOMS	PRISES	RESULTATS
1	MILLEVILLE Antonin	1 brochet - 6 perches	1921
2	BENZEMRANE Sofiane	2 brochets - 2 perches	1583
3	TILLERIA David	6 perches	1505
4	LASSALLE Luc	6 perches	1486
5	MARECHAL Kévin	6 perches	1465
6	GESCHWIND Valentin	6 perches	1408
7	PERRIN-TOININ Jean-Benoît	6 perches	1382
8	BERRITO Christophe	6 perches	1333
9	GARCIN Lucas	6 perches	1332
10	PARMENTIER Benoit	6 perches	1261
11	ALMERO Jérémy	6 perches	1203
12	BONVINI Christian	6 perches	1198
13	VANUXEEM Lenny	6 perches	1195
14	PLA Salvador	6 perches	1168
15	DONZET Jordan	6 perches	1165
16	BOETTO Christophe	6 perches	1114
17	MILLAUD Johan	6 perches	1108
18	BERTINI Mickael	6 perches	1094
19	GARESCHE Yannick	6 perches	1085
20	TWITCHIN Timothy	6 perches	1042
21	FRANCOIS Loïc	5 perches	1001
22	SARAFIAN Christophe	6 perches	965
23	SOUCHE Adrien	4 perches	850
24	MAUREL Johan	4 perches	843
25	FILOSA Bruno	4 perches	814
26	VILLEMUS Romain	4 perches	804
27	ROUELLE Jean-Christophe	3 perches	596
28	PENNONE Florian	3 perches	573
29	SANNA Loïc	1 perche	235
30	ATTALAH Yanice	1 perche	165
31	MORO Enzo	-----	-----
32	BERAUD Christophe	-----	-----
33	CUENCA Lionel	-----	-----
34	DEVISSCHER Simon	-----	-----
35	JALOUZOT Kévin	-----	-----
36	ROUX Loïc	-----	-----
37	RUSQUET Raphael	-----	-----
38	VAN-DEN-BOSSHE	-----	-----

2) PÊCHE AU COUP



NOMS & PRENOMS	POIDS	CLASSEMENT SECTEUR	CLASSEMENT GENERAL
DELEU Bruno	14520	1	1
BOUVET Pierre	2580	2	5
BENEZECH Cyrille	1070	5	14
MASSOTIER	1250	4	11
MAGGI Jean Claude	1400	3	8
NOEL David	50	6	17
PARDO Jean-Guy	1690	3	7
REYBAUD Jean	1160	6	16
CONTINO Johan	1570	5	13
LECHAT Valérie	4360	1	3
GARCIA Bernard	2930	2	4

PARDO Jean Christophe	1600	4	10
NOLLET Patrick	370	5	15
DELEU Théo	2060	2	6
ISAIA Christophe	800	3	9
VERBRUGHE Olivier	9690	1	2
CORTALE Christophe	490	4	12

3) L'ENDURO CARPE



CLASSEMENT	EQUIPES	PRISES	RESULTAT
1	GALLAS/CHANGEAT	1 Amour-3 Esturgeons	28,140 kg
2	RODRIGUEZ/ROCCIA	1 Miroir-2 Esturgeons	22,570 kg
3	GUILLON/PEREZ	2 Miroirs-1 Esturgeon	21,980 kg
4	BAU/MONINO	1Miroir	16,660 kg
5	CARILLO/CAUROUX	1 Miroir/1 Esturgeon	13,990 kg
6	RELINGER/LEPETIT	1 Miroir	11,050 kg
7	MARY/VAUTHIER	1 Esturgeon	4,570 kg
8	GILBERT/DERMO-DESROCHE	1 Esturgeon	4,010 kg
9	DELEU/DELEU	1 Esturgeon	3,760 kg
10	PEPONAS/VOITURIER		

4) LE CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNES

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL JEUNE 2024
Sur la roubine des Vernégaux à Mallemort

Dates des qualificatifs

AAPPMA Aix en Provence (APPAD)

- Samedi 11 mai, Trets
- Samedi 18 mai, Gardanne (plan d'eau de Fontvenelle)

AAPPMA Arles/S^t Martin de Crau (APASMC)

- Samedi 18 mai, Chapelette domaine du lac
- Samedi 1^{er} juin, Canal d'Arles à Fos (Arles cartonnerie)

AAPPMA Saint Chamas (APPAT)

- Dimanche 2 juin, plan d'eau de Saint Suspi, de 9H00 à 11H00

AAPPMA Tarascon

- Dimanche 16 mars, étang de Rambaille.
- Dimanche 12 avril, étang de Rambaille

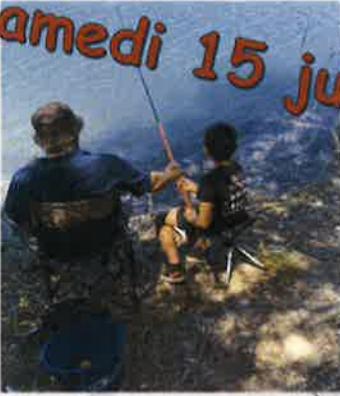
AAPPMA Vitrolles

- Samedi 26 mai, lac de la Tuilière à partir de 13h30
- Samedi 1^{er} juin, lac de la Tuilière, à partir de 13h30

Samedi 15 juin

Les enfants peuvent se qualifier dans une de ces 5 associations munies de sa carte de pêche du département

Fédération des Bouches-du-Rhône de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
5 place d'activités de Bompertuis - Avenue d'Arménie 13120 Gardanne
04 42 26 59 15 - fdpeche13@free.fr



La finale a eu lieu à la roubine des Vernégaux à MALLEMORT

Les classements sont les suivants :

POUSSINS			
CLT	NOM/PRENOM	AAPPMA	POINTS
1	BROUILLET Evan	APASMC	490
2	HERBEAU Manon	APPAD	210
3	ELOY Jules	INF/CAD	200
4	BOUVE Iliona	APPAD	170
5	CARMONA Gulian	INF/CAD	60

MINIMES			
CLT	NOM/PRENOM	AAPPMA	POINTS
1	PARDO Romane	APPAD	280
2	LACORRE NADDEO Martin	APASMC	170
3	HERBEAU Axel	APPAD	50
4	ROSSI Léandro	INF/CAD	25
5	DEL PUPPO Noa	APASMC	20
6	MALBEC Léa	APASMC	20

CADETS			
CLT	NOM/PRENOM	AAPPMA	POINTS
1	COLINEAU Maxime	APPAD	110
2	BROS Corentin	APASMC	70
3	HUSSO Milo	APPAD	40

JUNIORS			
CLT	NOM/PRENOM	AAPPMA	POINTS
1	VEISLINGER Thibaut	APASMC	860
2	BOUTON Alexy	APASMC	25

FEDERATION – RFM / EUROPE 2

PRESENTATION DE L'ACTIVITE COMMUNICATION PAR MADAME VIALATTE VALERIE

PRESENTATION DE L'ACTIVITE PÔLE TECHNIQUE PAR MESSIEURS SEBASTIEN CONAN/PAOLO BERNINI

PRESENTATION DE L'ACTIVITE GARDERIE / ECLOSERIE PAR MONSIEUR CLEMENT MOUGIN et BENJAMIN SOPENA PISCICULTEURS-AGENTS DE DEVELOPPEMENT GARDERIE

GARDERIE FEDERAL 2025/2029

La garderie fédérale 2025/2029 est composée de 11 gardes Pêche particuliers des AAPPMA + 4 gardes fédéraux :

NOM & PRENOM	AAPPMA
CZARNECKI Eric	INF/CAD
LAMY Didier	INF/CAD
BAMBA Ezéquier	INF/CAD
RIZZO Frédéric	ABVA
DELLA-SAVIA Stéphanie	NOVES
BOUDET Georges	NOVES
BUSON Rénaud	NOVES
REMI Raymond	APASMC
GASPARD Michel	APASMC
ABONEN Patrick	GRANS
DELEU Bruno	APPAD
SOPENA Benjamin	FDAAPPMA13
ROCHER Adrien	FDAAPPMA13
MOUGIN Clément	FDAAPPMA13
BENON Laurent	FDAAPPMA13

2 GPP n'ont pas été renouvelés, messieurs Pierre OLECTIC âgé de 88 ans n'a pas souhaité renouveler son agrément et Frédéric ALLEMANY sur décision des membres du bureau.

PRESENTATION DE L'ACTIVITE EDUCATION ENVIRONNEMENT / ANIMATION PAR MONSIEUR ADRIEN ROCHER

1) LES PLANS D'EAU

LE REALTOR

Une demande de pratique de la pêche sur le plan d'eau du REALTOR à madame la présidente de la Métropole AIX MARSEILLE PROVENCE. Ce courrier était accompagné de la convention d'autorisation de la pratique de la pêche sur le domaine concédé du barrage de BIMONT et du ZOLA à titre gratuit.

EN ATTENTE

LES CHAPELIERS

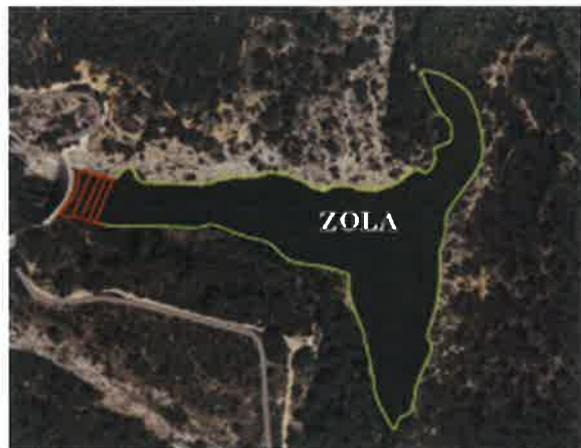
Ce plan d'eau est en cours d'aménagement par le carrier DURANCE GRANULAT. Une fois terminé, le plan d'eau sera remis à la municipalité de PEYROLLES EN PROVENCE.

La fédération s'est positionnée afin d'obtenir les baux de pêche et la municipalité a donné un accord de principe

EN ATTENTE

LES BARRAGES DE BIMONT ET ZOLA

La fédération a signé le 11 juin dernier, la convention d'autorisation de la pratique de la pêche sur le domaine concédé du barrage de BIMONT et du ZOLA à titre gratuit. La convention est retournée signée par les deux parties. Le président a rencontré l'adjoint au maire de Vauvenargues le 8 octobre dernier et l'adjoint au maire de Saint Marc Jaumegarde le 21 novembre, ceux-ci se sont réjouis de cette situation et ont proposé d'avoir une rencontre annuelle et un suivi.



2) RELATIONS AVEC LES ADMINISTRATIONS

La Fédération entretient aujourd'hui des relations saines et constructives avec toutes les administrations ce qui n'est pas négligeable pour l'avancement des dossiers. Il reste néanmoins un point de désaccord, c'est celui sur la sécheresse

3) AFFAIRES SUIVIES PAR MAITRE MAHY MA SONGA

- **Dossier 20009 FD BDR/AAPPAM de Noves : pollution de l'Anguillon aux hydrocarbures février 2020.**
Plainte non enregistrée au tribunal
Au regard de son ancienneté, l'avocate a relancé le greffe à plusieurs reprises. En attente de leur retour.

- **Dossier 230088 FDP BDR : consultation juridique.**
 Consultation juridique relative à la qualification juridique des canaux du Rousty et du Japon (Camargue), actuellement considérés comme eaux closes, adressée le 21/12/2023.
 En attente de retour de la fédération à la suite du courrier du 22/10/2024.
 Visite de terrain mi-janvier avec l'avocate.
- **Dossier 190135 FD BDR/AAPPMA INERNET CADIERE/SAUR : pollution de cours d'eau mortalité piscicole en aval de la Cadière.**
 La FDP BDR et l'AAPPMA INERNET CADIERE ont déposé une plainte simple le 21 juin 2019. L'avocate a déposé plainte auprès du procureur le 9 avril 2021
 Le dossier est parti en enquête au commissariat de VITROLLES, le 25 mai 2021. Le procureur n'a finalement pas donné suite à cette nouvelle instruction.
 Demande copie du dossier au service reprographie le 16/10/2024. Dossier à relancer.
- **Dossier 180089 FDP BDR/EL FATHI : constitution de partie civile instruction pénale Aix en Provence – incendie volontaire (véhicule endommagé)**
 Par jugement du 16 novembre 2021, le tribunal a déclaré Monsieur EL FATHI coupable des faits qui lui sont reprochés et l'a condamné à une peine d'emprisonnement de cinq ans dont quatre avec sursis.
 Sur l'action civile, après avoir statué sur la recevabilité des parties civiles, le tribunal a renvoyé l'affaire à l'audience du 23 janvier 2025 à 9h00.
- **Dossier 19046 FDP BDR/MANRIQUE : pollution de la Marthe par hydrocarbures faits du 4/08/2018 et 21/09/2019**
 Suite à l'audience du 22 février 2023 devant le tribunal correctionnel d'Aix en Provence, monsieur Manrique et sa société ont fait l'objet d'une relaxe. Le parquet et l'avocate ont interjeté l'appel.
 Affaire rejugée au 18/03/2025.
- **Dossier 190136 FDP BDR/LE SIMPLE : destruction de milieu aquatique par travaux hydrauliques non autorisés**
 A ce jour, aucune suite n'a été donnée à la plainte déposée.
 Relance suivi plainte effectuée en octobre 2024.
- **Dossier 170215 FDP/NAKACHE ET AUTRES : partie civile instruction pénale Paris pôle financier, escroquerie, blanchiment (calendriers)**
 Par jugement du 25 octobre 2021 par le tribunal correctionnel de Paris a déclaré les prévenus coupables et les a condamnés à des peines d'emprisonnement, amendes avec pour certains, interdiction de gérer et confiscation du produit des délits. Sur l'action civile, le tribunal a fait droit à nos demandes et a condamné solidairement les prévenus à verser à la FDP 2 160€ à titre de dommages et intérêts pour la réparation de son préjudice matériel et 1000€ au titre des dispositions de l'article 475-1 du code de procédure pénale.
 Les prévenus ont interjeté appel des dispositions civiles et pénales du jugement. Lors de l'audience du 13/09/2023 le président a bien confirmé que les parties civiles n'étaient plus concernées par l'appel en raison du 1^{er} appel de monsieur NAKACHE et de la limitation du second appel de Mr MAURRA aux seules dispositions pénales. Il convient d'attendre qu'un arrêt soit rendu pour pouvoir solliciter la remise.
 D'un original exécutoire rendu jugement de première instance de première instance Courriel adressé à l'huissier le 08/04/2024 puis relance le 09/11/2024 en attente.
- **Dossier 21084 FDP BDR/X : prélèvement total du débit du cours d'eau du Fauge à Gémenos**
 A ce jour, aucune suite n'a été donnée à la plainte déposée.
 Relance suivi plainte effectuée en octobre 2024.

- **Dossier 240007 FDP/X : faits de pollution sur l'Huveaune en date du 6 octobre 2023**
A ce jour, la plainte est déposée mais pas enregistrée.
- **Dossier 240008 FDP/X : faits de non-respect de l'arrêté sècheresse et du débit réservé en date des 20 juillet et 3 août 2023**
Plainte en date du 6 octobre mais pas enregistrée.
- **Dossier 240053 AAPPMA FUVEAU/ROUSSET : suivi plainte du 12/07/2024**
Plainte non enregistrée par le tribunal.
- **Dossier 240006 AAPPMA INFERNET CADIÈRE/X : faits de pollution d'hydrocarbures sur le ruisseau Marthe le 20/01/2024**
Plainte non enregistrée par le tribunal.

AFFAIRE : LE PRESIDENT LUC ROSSI C/ TRISTAN MOREL

Le jugement concernant l'affaire qui oppose le président, depuis des mois, à ce monsieur a tourné encore une fois en sa faveur. Le tribunal en première instance a condamné le président à verser au titre du civil la somme de 2500€ et cela malgré les attaques sur les réseaux sociaux qu'il a subies en tant que président fédéral. Cela a été confirmé par la cour d'appel. Les présidents d'AAPPMA ont reçu de la part de cet individu une copie du jugement. Le président ne s'est jamais caché du résultat. Un courrier a été adressé aux présidents d'AAPPMA pour réponse. Le président remercie tous les membres du bureau et du conseil d'administration pour leurs soutiens.

POINT SUR LES EFFECTIFS

Intervention de Christophe ELOY, Trésorier fédéral

EXTRAITS DE COMPTABILITE

Intervention faite par Monsieur Alain ZIEBEL, Secrétaire fédéral

Manquent à l'appel : Aix – Auriol – Entressen - Fuveau/Rousset - Noves – Saint Paul - Saint Remy - Sénas/Orgon

INFORMATIONS DIVERSES

1) PRIX CARTE DE PECHE 2025

CARTE DE PECHE	FEDERATION	AAPPMA	CPMA+RPMA	CHI	TOTAL
Interfédérale	29,80 €	15,00 €	41,20 € (+1€)	26,00 € (+1€)	112,00 €
Personne majeure	29,80 €	15,00 €	41,20 € (+1€)	Sans CHI	86,00 €
Personne mineure (12/18 ans)	14,30 €	5,50 €	6,20 € (1€)	Sans CHI	26,00 €
Découverte (8/12ans)	1,00 €	5,00 €	1,00 €		7,00 €
Moins de 8 ans	1,00 €		1,00 €		2,00 €
CARTES PROMOTIONNELLES					
Femme	11,80 €	10,00 €	18,20 € (1€)	Avec CHI	41,00 €
Personne handicapée (80% et +)	6,30 €	6,50 €	41,20 € (+1€)	Sans CHI	54,00 €
Personne handicapée (carte comp)	6,30 €	6,50 €	41,20 € (+1€)	26,00 € (+1€)	80,00 €
PECHE EN TOUTE LIBERTE					
Journalière	8,90 € (0.80€)	7,00 €	5,10 € (0.20€)	Sans CHI	21,00 €
Hebdomadaire	11,80 € (+0.80€)	10,00 €	14,20 € (+0.20€)	Sans CHI	36,00 €
TIMBRE HALIEUTIQUE SEUL (si acheté après la carte)					40,00 €

2) CONVENTIONS

CONVENTIONS DE PARTENARIAT

Le Président informe les membres du conseil administration qu'il a été renouvelé, le 17 mars dernier, la convention de partenariat avec RTE et ENEDIS. (1 000€)

LA SOCIETE DES EAUX DE MARSEILLE-METROPOLE en vue d'améliorer un partenariat en matière de sauvegarde de la vie piscicole et plus largement de protection de l'environnement. Le montant est de 5 000€ par an et peut être renouvelable pendant 3 ans.

L'ASA des ALPINES 1 ET 2 (9 000€)

L'ASA DE CRAPONNE (1 000€)

CONVENTION FDAAPPMA13/GENDARMERIE NATIONALE

À la suite de la convention cadre de partenariat signée entre la FNPF et la Gendarmerie Nationale.

Partenaires dans la protection du milieu aquatique, la Gendarmerie/CESAN et la FNPF entendent, à travers leur accord, instaurer une coopération technique et opérationnelle qui se déclinera dans le maillage territorial des deux structures par le biais de « **conventions filles** », qui pourront être conclues entre les FDAAPPMA et les groupements de gendarmerie départementaux.

Le colonel en charge du dossier et la fédération se sont rencontrés le 29 octobre. La signature de la convention officielle aura lieu courant MARS 2025

SDAGE RHONE MEDITERRANEE 2022-2026

Dans le Schéma Directeur de l'Aménagement et de la Gestion de l'Eau, il est intégré, suite à la réunion du comité de bassin, la liste des réservoirs biologiques.

Pour les bouches du Rhône, les rivières concernées sont les suivantes :

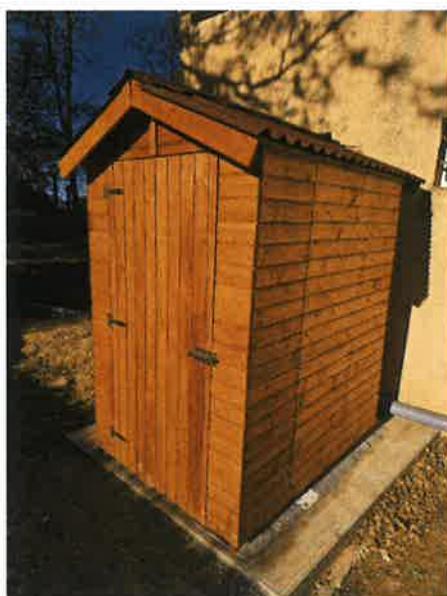
- **Le BAYON** et ses affluents, espèces visées : barbeau méditerranéen, le blageon, l'écrevisse à pattes blanches.
 - **La CADIÈRE** de la source à la confluence de la Marthe, espèces visées : la truite Fario et l'Anguille.
 - **L'HUVEAUNE** de la source jusqu'à la confluence de la VEDE à AURIOL, espèces visées : barbeau méditerranéen, écrevisse à pattes blanches, truite fario et le Blageon.
- Le ruisseau du BUDEOU** espèces visées : le Blageon.

3) ACQUISITIONS

- Création de deux bassins pour la reproduction du Black-Bass à l'écloserie fédérale



- Acquisition de sanitaire pour l'écloserie



- Acquisition d'un stand d'animation
- Acquisition d'un terrain de 7 000m² au bord des rives de l'ARC à ROUSSET

DIVERS

1) PLAGEPOMI (plan de gestion des poissons migrateurs)

Lors la réunion du 18 juillet dernier, les représentants des fédérations des BOUCHES DU RHONE, GARD, DROME et SAONE ET LOIRE ont défendu énergiquement les intérêts de la pêche et ont fait reculer la DREAL de bassin, après un débat difficile en COGEPOMI. Il a été décidé à la majorité un quota d'une alose par pêcheur et par jour et limité à 10 aloses par an et par pêcheur.

Un carnet de prélèvement est à l'étude par un groupe de travail composé par l'OFB, l'UBFRMC et la DREAL.

MERCI FDAAPPMA 84, à la DMA (défense des milieux aquatiques) et à l'association silurisglanis pour l'attaque du PLAGEPOMI au tribunal administratif.

2) DOSSIER CORMORANS

La Fédération a reçu de la part de la FNPF une note informant que le conseil d'état a rendu une décision donnant raison à la FNPF et à son réseau, qui requéraient la restauration des possibilités de « régulation » du grand cormoran, en raison de sa prédation sur les peuplements piscicoles. **La décision accorde un délai de 4 mois pour la prise d'un nouvel arrêté interministériel.**

Dans sa décision, la haute juridiction administrative considère d'une part que le grand cormoran est une espèce en bon état de conservation en France, dont les populations connaissent une croissance dynamique et d'autre part, elle relève que la pression de prédation qu'il exerce apparaît susceptible, dans certains contextes particuliers, de contribuer à la dégradation de l'état de conservation de ces espèces, **au vu des études et observations de terrain fournies par le réseau.**

Et de conclure : « En s'abstenant de fixer des plafonds départementaux en ce qui concerne les cours et plans d'eau libres, **les ministres ont privé les préfets de la possibilité d'accorder des dérogations.**

Le président rappelle que dans cette affaire, il faut rester prudent.

Il faudra être attentif sur les lieux de tirs, le nombre de tireurs mais aussi les modalités pour effectuer ces tirs. Le président s'est rapproché de la DDTM afin de préparer ce dossier

EN ATTENTE

3) TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE SUR LA DURANCE

Les travaux de restauration de la continuité écologique des seuils 66,67 et 68 de la DURANCE ont débuté. Le montant des travaux s'élève à 7 millions d'euros.

Le président a fait un rappel à l'ingénieur du SMAVD que les travaux réalisés étaient sur les baux de pêche de la fédération 13 et que nous souhaitons à l'avenir être informé de tout projet sur son territoire.

RAPPEL : Le président rappelle que les baux de pêche publics sont attribués à la FEDERATION 13 et qu'il est hors de question que la FDAAPPMA 84 ou l'AAPPMA de la GAULE AMICALE participent activement aux débats pour d'éventuels projets futurs et **que la fédération 13 ne donnera aucune délégation ni à l'un ni à l'autre.**



5) PECHE A L'ANGUILLE

Suite à l'interdiction de pêcher l'anguille sur le bassin versant du RHÔNE pour les pêcheurs à la ligne mais autorisant les pêcheurs professionnels (Arrêté ministériel émanant du ministère de l'agriculture), le conseil d'administration de la fédération 13 a décidé de suivre la FDAAPPMA du GARD suite au lancement d'une procédure de contentieux à l'encontre de l'arrêté émanant du ministère de l'agriculture.

La Fédération du GARD a contacté un avocat, celui-ci a expliqué qu'au niveau européen, le recours est impossible car le délai est passé.

En droit français, de manière indirecte, il est possible de solliciter du ministre l'abrogation de l'arrêté, d'attendre une réponse explicite ou implicite (rejet au bout de deux mois) et de contester cette nouvelle décision, ce qui permettra de débattre de la nécessité ou pas d'abroger l'arrêté du 14 mars 2024, ce qui amène à l'examen de ce dernier texte.

L'annonce d'un éventuel recours est donc renvoyée à potentiellement à quatre mois.

La fédération est bien dans son rôle de défense des intérêts des pêcheurs et de l'espèce qui est en très grand danger de disparition.

AFFAIRE A SUIVRE

6) POINT SUR LES EMPRUNTS FEDERAUX

DEUX EMPRUNTS RESTANT :

- PEUGEOT BOXER reste 9 260,27€ soit 34 mois
- ANNEXE LOCAL SITUE DANS LE BÂTIMENT B reste 21 244,38€ soit 24 MOIS

Le président Luc ROSSI propose au vote le bilan moral 2024 aux grands électeurs en leur demandant qui est pour, qui est contre et qui s'abstient.

Les grands électeurs, votent à mains levées, à l'unanimité moins une voix l'approbation du bilan moral 2024.

Le Président remercie Monsieur Allemany pour la non-reconnaissance de Travail effectué par les salariés.

1) LES ACTIVITES FEDERALES

- ◀ Pérennisation des activités en cours,
- ◀ Création de nouvelles activités afin de coïncider au mieux aux missions et aux responsabilités publiques de la Fédération.
- ◀ Voici les précisions qu'envisage la Fédération pour cette année sur le plan départemental :
 - Maintenir un matelas financier afin de pouvoir palier à tout problème.
 - Continuité de la politique de proximité aux AAPPMA tant que la Fédération pourra assumer financièrement. Celle-ci pourra se perpétuer si les AAPPMA travaillent pour le développement du loisir pêche.
- ◀ Pérennisation des actions de repeuplement sur le domaine Fédéral.
- ◀ Formation du personnel afin de répondre au mieux aux besoins des activités fédérales

2) LES ACTIVITES ENVIRONNEMENTALES

- ◀ Défense de la pêche et du milieu aquatique dans les projets départementaux (Natura 2000) et auprès d'autres acteurs départementaux.
- ◀ Dépôt de plainte systématique à chaque fois que les milieux aquatiques seront impactés par des pollutions, etc
- ◀ Renforcer les actions suivantes :
 - Incubation d'œufs de truites Fario qui sont ensuite partiellement redistribuées aux AAPPMA et injectées dans les ruisseaux de grossissement,
 - Incubation d'œufs de brochet,
 - Déversement de Black Bass sur les rivières et plans d'eau du département,
- ◀ Grenelle de l'environnement : trame verte / trame bleue.
- ◀ Conventions avec des organismes externes pour l'entretien des cours d'eau, (les GEMAPI, etc....).
- ◀ Organisation de pêches électriques (sauvetage, inventaire et pour le compte de l'OFB)
- ◀ Suivi thermique des cours d'eau des BDR
- ◀ Suivi piscicole des cours d'eau du département
- ◀ Diagnostic opérationnel des frayères pour le brochet
- ◀ Etude d'aide à la détermination des débits minimums biologique sur l'HUVEAUNE
- ◀ Suivi des étiages des BDR
- ◀ Suivi de la passe piège à anguille du barrage de Mallemort sur la DURANCE en partenariat avec l'association régionale des fédérations de la région SUD
- ◀ Suivi pré-opérationnel dans le cadre du projet d'amélioration de la continuité écologique mené par le SMAVD, de la reproduction de l'Alose feinte de Méditerranée en aval du premier seuil bloquant de DURANCE : seuil 68 de « Callet » sur les communes d'AVIGNON et de CHÂTEAURENARD.
- ◀ Point de vigilance sur les actions menées par le SMAVD
- ◀ Être attentif sur les décisions prises par les services de l'État sur la problématique SECHERESSE

3) AUTRES ACTIONS

- ◀ Définition de la répartition alevins de truites Fario et de brochets en conformité avec le Plan Départemental de Gestion Piscicole, participation aux alevinages.
- ◀ Travaux d'embellissement au siège de la fédération (réfection des façades et du patio)
- ◀ Acquisition d'équipements complémentaires pour le bateau fédéral (moteur, sondeurs, etc.)

- ◀ Acquisition de matériel pour l'écloserie (remplacement des bassins, etc.)
- ◀ Acquisition de matériel pour les expositions et les manifestations (Barnum's, etc.)
- ◀ Acquisition et changement des 8 climatiseurs du siège

4) **ACTIVITES PROMOTIONNELLES**

- ◀ Développement du loisir pêche
- ◀ Pérennisation de la promotion pêche : opérations truites baguées et grosses prises.
- ◀ Déversement de 500 kg de poissons blancs sur les plans d'eau fédéraux
- ◀ Déversement de 200 kg de truites Arc en Ciel, Farios en Durance.
- ◀ Recherche de nouveaux partenaires pour des opérations bien précises telles que le championnat Départemental jeunes, le guide des Bouches-du-Rhône pêche en eau douce et tourisme.
- ◀ Réaliser une campagne de communication pour les deux ouvertures 2025

5) **LES EXPOSITIONS ET MANIFESTATIONS**

- ◀ Multiples manifestations et expositions à l'initiative des auxquelles la Fédération apporte un soutien logistique et humain.
- ◀ Participation à diverses manifestations en partenariat avec d'autres structures, soit sur le thème de l'eau, de l'environnement, ou du tourisme.
- ◀ Organisation d'une Journée garderie (formation et mise à niveau des gardes pêches particuliers), le 1 février 2025.
- ◀ Organisation de trois concours de pêche.
- ◀ Organisation d'un championnat départemental jeunes et le Junior Fishing Tour.
- ◀ Organisation d'une Journée formation APN, le 1 février 2025
- ◀ Réorganisation de la garderie fédérale avec l'arrivée de nouveaux bénévoles.

Le président Luc ROSSI propose au vote le bilan moral 2024 aux grands électeurs en leur demandant qui est pour, qui est contre et qui s'abstient.

Les grands électeurs, votent à mains levées, à la majorité moins une voix l'approbation du prévisionnel d'activité 2025.

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2025

SUBVENTIONS 2025			
ORGANISMES	DESIGNATION	DEMANDEES	ACCORDEES
DEPARTEMENT 13	Total Fonctionnement	34600	0
	Actions éducatives 2024/2025	9600	
	Fonctionnement général	25000	
	Total Equipement	0	
REGION SUD	Total Fonctionnement	27472	
	Suivi de la colonisation par l'Anguille des cours d'eau des Bouches-du-Rhône		
	Suivi de la colonisation par l'Anguille après travaux en faveur de la continuité écologique sur l'Arc et l'Anguillon		
	Suivi de la passe piège à anguilles du barrage de Mallemort sur la Durance		
	Suivi thermique des cours d'eau des BDR		
	Suivi piscicole		
	Suivi de la reproduction de faïose feinte du Rhône en aval du seuil de Callet sur les communes d'Avignon (84) et Châteaurenard (13)	27472	
	Suivi des étiages des Bouches-du-Rhône		
	Suivi d'une espèce d'intérêt patrimonial AUSTRAPOTAMOBIOUS PALLIPES		
	Diagnostic de la continuité écologique et des besoins de restauration sur le Vigueirat par l'étude de la fonctionnalité d'une population de brochet		
Total Investissement	4061		
Sondes thermiques	4061		
FNPF	Total Fonctionnement	171208.84	162516.14
	Kit emploi 2025	140000	140000
	Suivi de la colonisation par l'Anguille des cours d'eau des Bouches-du-Rhône		
	Suivi de la colonisation par l'Anguille après travaux en faveur de la continuité écologique sur l'Arc et l'Anguillon		
	Suivi de la passe piège à anguilles du barrage de Mallemort sur la Durance	1258	1049
	Suivi thermique des cours d'eau des BDR	821	821
	Suivi piscicole	6985	6985
	Suivi de la reproduction de faïose feinte du Rhône en aval du seuil de Callet sur les communes d'Avignon (84) et Châteaurenard (13)	3064	3064
	Suivi des étiages des Bouches-du-Rhône	3304	3304
	Suivi d'une espèce d'intérêt patrimonial AUSTRAPOTAMOBIOUS PALLIPES		
	Diagnostic de la continuité écologique et des besoins de restauration sur le Vigueirat par l'étude de la fonctionnalité d'une population de brochet	2839	2839
	Réactualisation du PDPG	2778	
	Formation animateurs bénévoles APN	750	750
	Journée garderie annuelle	1500	1500
	Participation à des salons	500	500
	Habillage et accessoires de la garderie AAPPMA ET FD13	1701	1704.14
	Habillage et accessoires animateurs APN		
	Formations pêche électrique		
	Compensations des dommages piscicoles reçues d'EDF, SDEM et CNR	5708.7	
	Total Equipement	0	0
SICAS CANAL DE CRAPONNE SEMMI DURANCE GRANULATS	Pêches électriques	9000	
	Pêches électriques	1000	
	Pêches électriques Canal de Marseille	5000	
	Dotation concours 2025 Float tube	3000	
TOTAL	18000	0	
AGENCE DE L'EAU	Axe 1	32043	
	Axe 2 et 3	54480	
	Total	86523	0
	TOTAL GENERAL	337803.84	162216.14
	TOTAL FONCTIONNEMENT	337803.84	162516.14
TOTAL EQUIPEMENT	4061	0	
<i>contrôle</i>	341864.84	162516.14	

AZ

BILAN FINANCIER 2024

Ne pas oublier d'inclure le document Bilan synthétique

PRESENTATION DU BILAN FINANCIER PAR MONSIEUR CHRISTOPHE ELOY

Intervention de M Tristan FARNALIER : Commissaire aux Comptes

Le Commissaire aux Comptes donne lecture de son rapport général (annexe 1) sur le bilan 2024

Le président Luc ROSSI remercie Monsieur Tristan FARNALIER de cet état.

Le président Luc ROSSI propose au vote le bilan financier 2024 aux délégués en leur demandant qui est pour, qui est contre et qui s'abstient.

Les grands électeurs, votent à mains levées, à la majorité moins une voix le bilan financier 2024

BUDGET PREVISIONNEL 2025

Nom de l'Association: Fédération de pêche et protection du milieu aquatique des Bouches du Rhône
PREVISIONNEL FINANCIER 2025



Charges prévisionnelles	Montant en €	Produits prévisionnels	Montant en €
60 - Achat	48924	70 - Vente de produits finis,	18500
Achats de matières premières - Autres approvisionnements	15000	Prestation de services	17000
Achats d'études et de prestations de services	2956	Vente de marchandises	
Fournitures non stockables (eau, énergie)	11000	Produits des activités annexes	1500
Fourniture d'entretien et de petit équipement	5073	74 - Subventions	417260
Autres fournitures	14895	État : précisez le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	59900	agence de l'eau RMC	74207
Sous-traitance générale	1500		
Locations	19200		
Charges locatives et de copropriété	800		
Entretien et réparation	15000	Region(s) PACA	28453
Assurance	15100		
Etudes et recherches		Département(s) 13	34600
Documentation	7700	Commune(s)	
Divers	600	Organismes sociaux (à détailler) :	
62 - Autres services extérieurs	98100		
Rémunérations intermédiaires et honoraires	16500	Fonds européens	
Publicité, publication	33000	ASP (emplois aidés)	
Déplacements, missions	39500	Autres recettes (précisez) : fnpf, conventions	280000
Frais postaux et de télécommunications	7600	Subventions affectées	
Services bancaires, autres	1500		
Autres		75 - Autres produits de gestion courante	283904
63 - Impôts et taxes	8600	Dont cotisations	200000
Impôts et taxes sur rémunération	1000	76 - Produits financiers	4100
Autres impôts et taxes	7600	77 - Produits exceptionnels	
64 - Charges de personnel	339740	78 - Rprises sur amortissements et provision	79804
Rémunération des personnels	262000	79 - transfert de charges	
Charges sociales	70740	Total des charges prévisionnelles	719664
Autres charges de personnel	7000	Total des produits prévisionnels	719664
65 - Autres charges de gestion courante	67100	86 - Emplois des contributions volontaires en nature (2)	0
66 - Charges financières	1200	Bénévolat	
67 - Charges exceptionnelles	600	Prestations en nature	
68 - Dotation aux amortissements		Dons en nature	
(provisions pour renouvellement)	95500	Total des produits	719664
Total des charges prévisionnelles	719664		
86 - Emplois des contributions volontaires en nature (2)			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et prestations			
Personnel bénévole			
Total des charges	719664		

(1) Ne pas indiquer les centimes d'euros. (2) Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables.

Le président Luc ROSSI propose au vote le budget prévisionnel 2025 aux grands électeurs en leur demandant qui est pour, qui est contre et qui s'abstient.

Les grands électeurs, à mains levées, à l'unanimité le budget prévisionnel 2025

Le président Luc ROSSI remercie les grands électeurs et les membres du conseil d'administration pour la confiance qu'ils lui témoignent.

A la fin de la réunion, Monsieur Allemany Président de la Gaule amicale interroge le Président, afin de connaître le montant que la Fédération a réglé dans l'affaire qui l'opposait devant les tribunaux à l'administrateur de la FDAAPPMA84 monsieur Morel.

Le Président a informé que seul les membres du conseil d'administration sont au courant et qu'en aucun, il l'informerait de peur que cette information soit communiquée dans le Vaucluse.

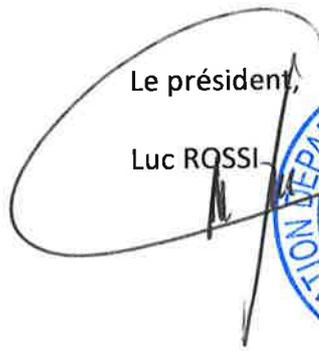
Le Président a fait savoir son ras le bol concernant le comportement pro Morel et Marcellino de Monsieur Allemany.

Devant cette situation, le Président demande un vote de confiance aux membres de l'Assemblée Générale. Vote de confiance accordé à l'unanimité moins une voix (celle de Monsieur Allemany)

Devant cette situation, le président l'a informé que les baux de pêche de l'anguillon appartiendraient à l'AAPPMA de Noves (Bail ancestral signé devant notaire) et qu'après une profonde réflexion, il serait mis à l'étude à qui iront les subventions du CHI et fédérale.

La séance est levée à 18 H10.

Le président,
Luc ROSSI



Le secrétaire général,
Alain ZIEBEL





**Fédération des Bouches-du-Rhône
de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique**

8 Parc d'activités de Bompertuis • Avenue d'Arménie • 13120 Gardanne

Tél. : 04.42.26.59.15 • Fax : 04.42.27.71.64 • www.peche13.fr

SIRET : 402 847 107 00024



ASSEMBLEE GENERALE DU 1^{er} MARS 2025

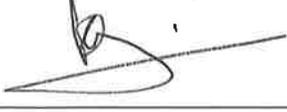
Signatures

A.A.P.P.M.A	DELEGUE ou REPRESENTANT	SIGNATURES
APPAD	M. William RAGOT Plus de délégué élu	
APASMC	M. Alain GONDAT M. Gilles THIL M. Philippe PEYRIC	NP. Excusé (procuration de vote M. Peyric)
AURIOL	M. Bruno MATHIEU	Excusé
BVA	Mme Marylène RHODE-BERNARD	
CHATEAURENARD	M. Frédéric ALLEMANY	
ENTRESSEN	M. Franck MARMIER	Excusé
FUVEAU/ROUSSET	M. Benoît TARDIEU	
GRANS	M. Alain PIGNAN	
JOQUES	M. Pierre GORRIS	
MALLEMORT	M. Rémi CONSOLIN	
AMAP	M. Jean-Claude BONAVIAL M. Gilbert SANCHEZ	

Accès Assistance communale

AAC

Travaux Familiaux, commun aux clubs

NOVES	M. Jean-Louis BOLEA M. Jérôme BOLEA	
PELISSANNE/SALON	M. Richard PERRIN	
SAINT-CANNAT	M. Robert CHAUVIN	
APPAT	M. Laurent PEPONAS M. Jean Puissant	
SAINT PAUL	M. Tony GOUEGOUX	
SAINT REMY	M. Julien ROUQUEIROL M. Enzo BARZIZA	
SENAS/ORGON	M. Pierre BRUNA	
TARASCON	M. Jean LOPEZ Plus de délégué élu	
VITROLLES	M. Luc ROSSI M. Christophe ELOY	
AUTRES		
<i>Departement</i>	<i>VIDAC Yves</i>	
	<i>Le present sur 27 Délégués</i>	



APASMC : Association des Pêcheurs Arles - St Martin de Crau

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
et pour la Protection de l'Environnement

Siège : 8 rue Jean Henri Fabre 13200 ARLES

site : www.apasmc.com

mél : apasmc@gmail.com

Tél. : 04 90 93 36 74 / 06 80 93 82 78

Président : **Alain GONDAT** 06 86 79 45 03

Trésorier : **Pierre FERRIER** 06 22 32 32 29

PROCURATION DE VOTE

Je soussigné : **Alain GONDAT** , Président de l' Association des Pêcheurs Arles-St Martin de Crau donne procuration de vote à **Philippe PEYRIC**

Vice-Président de cette même association pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération de Pêche 13 qui se tiendra au siège de la Fédération au 8 parc d'activités de Bompertuis - Avenue d'Arménie 13120 Gardanne le 1^{er} mars 2025

Fait pour servir ce que de droit.

Date : 24/02/2025

Alain GONDAT



APASMC : Association des Pêcheurs Arles - St Martin de Crau

Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
et pour la Protection de l'Environnement

Siège : 8 rue Jean Henri Fabre 13200 ARLES

site : www.apasmc.com

mél : apasmc@gmail.com

Tél. : 04 90 93 36 74 / 06 80 93 82 78

Président : Alain GONDAT 06 86 79 45 03

Trésorier : Pierre FERRIER 06 22 32 32 29

PROCURATION DE VOTE

Je soussigné : **Alain GONDAT** , Président de l' Association des Pêcheurs Arles-St Martin de Crau donne procuration de vote à **Philippe PEYRIC**

Vice-Président de cette même association pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Fédération de Pêche 13 qui se tiendra au siège de la Fédération au 8 parc d'activités de Bompertuis - Avenue d'Arménie 13120 Gardanne le 1^{er} mars 2025

Fait pour servir ce que de droit.

Date : 24/02/2025

Alain GONDAT